

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°030

OBJET : **FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLITIQUE 2026**
CONTRAT DE CORÉALISATION

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'association Regard Caméra pour cette 8ème année organise le Festival International du Film Politique en partenariat avec la Région Occitanie, la Ville de Carcassonne et des collectivités territoriales. Cet événement, qui a déjà bénéficié de l'accompagnement de la Ville, se déroulera du 15 Janvier 2026 au 19 Janvier 2026.

Il s'agit de la présentation, durant 5 jours, d'une sélection de films internationaux. Le festival International du Film Politique proposera une sélection officielle en compétition de documentaires, une sélection hors-compétition de fictions ainsi qu'une sélection scolaire.

La programmation sera présentée le 29 novembre 2025, à cette occasion la Ville mettra à disposition gracieusement la Maison des associations et de la vie étudiante.

Cette édition permettra, une fois encore, de développer des partenariats mais aussi d'accroître les retombées économiques grâce à une affluence du public croissante d'année en année.

Afin de soutenir ce festival, la Ville consolide sa participation en étant à nouveau partenaire de cet évènement et propose de conclure un contrat de coréalisation.

Dans ce cadre, la Ville met à disposition de l'association les lieux de réception suivants : le Centre de Congrès, la Maison des associations et de la vie étudiante, le foyer du Dôme, avec les équipements et la sécurité nécessaires à la bonne organisation de l'évènement.

Il s'agit d'un soutien logistique qui s'inscrit dans une coréalisation de l'ordre de 60.000€

L'association s'engage à assurer une visibilité du soutien de la Ville dans la communication qu'elle sera amenée à faire sur l'évènement et à l'associer dans toutes ses actions directes ou indirectes afin d'assurer son rayonnement.

L'association confie à la Ville l'organisation de la billetterie. Les recettes encaissées après déduction de la commission fixée à 1€ par billet vendu seront reversées à l'association.

Il est proposé également de verser une subvention spécifique de 10.000€ à l'association (5000€ avant le festival et 5000€ après).

Les crédits sont inscrits au budget principal sur la ligne 65748-311

Il est demandé au conseil Municipal :

- de mettre gracieusement à disposition de l'association Regard Caméra les salles suivantes : le centre de congrès, la Maison des associations et de la vie étudiante, le foyer du Dôme, ainsi que leurs équipements et sécurité

- De bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer et exécuter tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de cette convention de co-réalisation et de la mise à disposition des locaux et équipements municipaux,

- D'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Regard Caméra

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27478-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025